



n e-Benefits : convention d'utilisation des services en ligne

Version « affilié » - exemplaire destiné à AG Insurance

en e-Benefits : convention d'utilisation des services en ligne

Version « affilié » - exemplaire destiné à AG Insurance

1. Généralités

Les services en ligne sont proposés dans le cadre du plan Employee Benefits que l'employeur a souscrit auprès de AG Insurance sa, boulevard Emile Jacqmain, 53 à 1000 Bruxelles. Ce plan est régi par les conditions générales et la convention de gestion.

2. Définitions

Dans les présentes conditions, il convient d'entendre par:

- **services:** les services en ligne de AG Insurance;
- **affilié:** la personne qui bénéficie des services;
- **nom d'utilisateur:** le code d'identification qui, en combinaison avec le mot de passe, donne accès aux services en ligne. Le nom d'utilisateur se compose d'une combinaison de cinq lettres et de trois chiffres, sélectionnés au hasard. AG Insurance communique le nom d'utilisateur à l'affilié par l'intermédiaire de l'employeur ;
- **mot de passe:** le mot de passe personnel et confidentiel, qui, associé au nom d'utilisateur, donne accès aux services en ligne. Ce mot de passe se compose de six chiffres sélectionnés au hasard et est transmis directement à l'affilié par Banksys sa sous enveloppe sécurisée.

3. Description des services et possibilités d'accès

- 3.1 Les services que nous offrons permettent à l'affilié d'accéder aux données de son plan Employee Benefits, de modifier certaines données et d'effectuer certaines opérations.
- 3.2 Pour accéder au site de AG Insurance, l'affilié doit disposer d'un PC équipé d'un système d'exploitation et d'un programme de navigation Internet. La connexion au site Internet se fait par modem ou par ligne louée. Les caractéristiques techniques des configurations compatibles figurent à l'article 6.
- 3.3 Les services sont accessibles à l'aide d'un mot de passe et d'un nom d'utilisateur. L'affilié s'identifie en introduisant le mot de passe et le nom d'utilisateur que lui a attribués AG Insurance. Lorsqu'il se connecte pour la première fois, l'affilié doit modifier le mot de passe que lui a communiqué Banksys sa et le remplacer par un nouveau mot de passe de son choix. Il a en outre la possibilité de modifier son nom d'utilisateur et son mot de passe à tout moment.
- 3.4 Si l'affilié a introduit un mot de passe erroné cinq fois consécutivement, son accès aux services lui est retiré. Dans ce cas, comme en cas de perte de son mot de passe, l'affilié devra s'adresser à son employeur qui demandera à AG Insurance de lui transmettre un nouveau mot de passe.

4. Obligations et responsabilité de l'affilié

- 4.1 Les clefs d'accès que sont le mot de passe et le nom d'utilisateur sont réservés à l'usage exclusif de l'affilié.
- 4.2 L'affilié et AG Insurance acceptent que toute identification à l'aide des clefs d'accès sera censée émaner de l'affilié, constituera la preuve de l'identité de l'affilié - conformément à l'article 1322 du Code Civil - et supposera l'accord de ce dernier quant à la teneur des modifications ou opérations effectuées.
- 4.3 L'affilié prend toutes les précautions nécessaires pour garantir la sécurité des clefs d'accès. En ce qui concerne les mots de passe, il s'engage à les mémoriser, à ne pas les inscrire sur un document, objet ou autre support et à s'abstenir de les communiquer d'une quelconque façon. L'affilié sera responsable de toute utilisation abusive des clefs d'accès mises à disposition; il s'engage notamment à ne pas mettre ces clefs d'accès à la disposition de tiers.

n e-Benefits : convention d'utilisation des services en ligne

Version « affilié » - exemplaire destiné à AG Insurance

- 4.4 Dès que l'affilié sera informé de la perte, du vol ou de tout risque d'utilisation abusive des clés d'accès, il rapportera ces faits dans les meilleurs délais et pendant les heures de bureau à AG Insurance (Téléphone: 02 664 03 20). Il confirmera en outre les faits par écrit à

AG Insurance
Employee Benefits - Services e-Benefits
Boulevard E. Jacqmain, 53
1000 Bruxelles

- 4.5 Si l'affilié pense qu'un tiers pourrait avoir eu connaissance de son mot de passe, il doit immédiatement le modifier.
- 4.6 L'affilié avertira AG Insurance de toute modification ou opération effectuée sans son accord, ainsi que de toute faute ou irrégularité constatée dans la gestion des services, et ce dès l'instant où il en aura connaissance (Téléphone : 02 664 03 20). Il confirmera en outre ces éléments par écrit à

AG Insurance
Employee Benefits - Services e-Benefits
Boulevard E. Jacqmain, 53
1000 Bruxelles

5. Obligations et responsabilité de AG Insurance

- 5.1 Pour assurer la protection des services offerts, AG Insurance a installé des systèmes de sécurité issus des technologies les plus actuelles. Elle déploie tous les moyens nécessaires et raisonnables pour garantir la sécurité de ses systèmes.
- 5.2 AG Insurance se réserve le droit d'enregistrer certaines données relatives aux opérations effectuées dans le cadre des services offerts. En pareil cas et en cas de litige avec l'affilié concernant une opération demandée dans le cadre des services en ligne et sous réserve de la preuve du contraire, l'affilié et AG Insurance conviennent que – conformément à l'article 1322 du code Civil - l'impression des données enregistrées constituera une preuve valable de la demande introduite par l'employeur conformément aux dispositions de l'article 4.2.
- 5.3 AG Insurance a accordé le plus grand soin à l'élaboration des programmes et logiciels nécessaires à l'accès aux services. Il met tout en œuvre pour assurer la continuité des services. Il se réserve toutefois le droit d'interrompre les services dans le cadre de la maintenance du matériel et des logiciels installés ou en vue d'installer de nouvelles versions des logiciels, sans que cette opération puisse donner droit à une quelconque forme de dédommagement.
- 5.4 AG Insurance mettra tout en œuvre pour éviter toute erreur ou irrégularité dans la gestion de ses services en ligne. En aucun cas, elle ne pourra être tenue responsable d'un quelconque dommage direct ou indirect consécutif au mauvais fonctionnement du matériel de l'employeur, des services de télécommunication ou d'une interruption des services indépendante de sa volonté ou résultant d'un manquement coupable de l'affilié ou de son employeur.

L'affilié accepte expressément que les chiffres de rendement et les simulations éventuelles mis à sa disposition par AG Insurance sur le site Internet sont de nature purement informatifs et que les simulations sont exclusivement basées sur des rendements historiques et qu'elles n'offrent, par conséquent, aucune garantie pour l'avenir. L'affilié reconnaît que toutes ses décisions d'investissement sont prises après mûre réflexion et en toute indépendance et qu'il n'a nullement été influencé par AG Insurance.

n e-Benefits : convention d'utilisation des services en ligne

Version « affilié » - exemplaire destiné à AG Insurance

6. Caractéristiques techniques des configurations compatibles

AG Insurance ne garantit le bon fonctionnement de ses services en ligne qu'en cas d'utilisation des configurations suivantes:

- PC: équipé d'un processeur Intel (ou compatible) et de l'un des systèmes d'exploitation suivants : Microsoft Windows 95, Windows NT 4.0, Windows 2000, Windows XP ou Windows Vista;
- Navigateur ('browser'): Microsoft Internet Explorer, versions IE min 5.5 avec SP 2 ou 6.0;
- Écran: résolution minimale: 800 x 600.

7. Fin de l'accès aux services

L'affilié ou AG Insurance peuvent à tout moment mettre fin unilatéralement à l'accès aux services au moyen d'un écrit ou d'un message électronique et ce sans justification et moyennant respect d'un préavis de 30 jours.

AG Insurance se réserve le droit de suspendre avec effet immédiat et sans préavis l'accès aux services en cas de risque d'utilisation abusive ou frauduleuse.

8. Frais

8.1 L'utilisation des services est gratuite pour l'affilié, sauf en ce qui concerne les opérations suivantes:

- Modification des investissements futurs ;
- Modification de la répartition de l'épargne constituée;
- Modification des garanties assurées.

A partir d'un certain nombre de modifications par an, des frais sont facturés à l'affilié. Les tarifs appliqués figurent dans le Règlement du plan Employee Benefits, que l'employeur met à la disposition de l'affilié.

8.2 Les frais liés à l'achat, l'installation ou au fonctionnement du matériel informatique, l'accès à Internet ou à d'autres réseaux, ainsi que tous les frais de télécommunication relatifs à la connexion au site de AG Insurance sont à charge de l'utilisateur.

9. Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle portant sur l'information, les publications et les données mises à disposition sur le site Internet e-Benefits appartiennent exclusivement à AG Insurance. Par conséquent, toute cession, vente, diffusion ou reproduction de ces informations, publications ou données est interdite, qu'elle qu'en soit la forme ou la manière.

10. Protection de la vie privée

La collecte des données et l'utilisation de celles-ci sont conformes aux dispositions de la loi belge sur la protection de la vie privée.

AG Insurance, responsable du traitement, peut traiter les données obtenues sur les personnes pour la gestion de ses produits et services d'assurances en ce compris leur promotion, la gestion de la relation clientèle, l'établissement de statistiques et se réserve le droit de les communiquer aux intermédiaires professionnels, courtiers et consultants avec lesquels elle est en relation, ainsi qu'à d'autres tiers, lorsqu'il existe pour ce faire une obligation légale, contractuelle ou un intérêt légitime.

Vous pouvez prendre connaissance de ces données et si nécessaire les rectifier, ainsi que vous opposer gratuitement à ce qu'elles soient traitées à des fins de marketing direct.

Si vous souhaitez exercer ce droit d'opposition, veuillez cocher la case qui suit : ' ' .

n e-Benefits : convention d'utilisation des services en ligne

Version « affilié » - exemplaire destiné à AG Insurance

Établi en deux exemplaires, l'affilié et AG Insurance reconnaissent en avoir reçu un chacun.

Pour accord, le

Nom et prénom de l'affilié :

Date de naissance de l'affilié : / /.....

Nom de l'employeur :.....

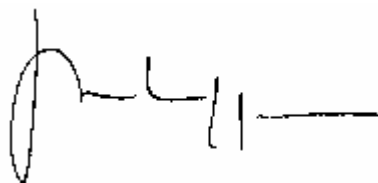
Adresse personnelle (utilisée pour l'envoi du courrier) :

Rue, N°, Boîte :

Code postal : Localité :

Signature de l'affilié :

Signature de AG Insurance :



Jean-Michel Kupper

Administrateur-Directeur

AG Employee Benefits & Healthcare

Prière de compléter, dater et signer ce document et de le renvoyer dans les meilleurs délais à :

**AG Insurance
Employee Benefits - Services e-Benefits
Boulevard E. Jacquain, 53
1000 Bruxelles**

Dès réception de ce document, nous ferons le nécessaire pour vous faire parvenir un nom d'utilisateur et un mot de passe.



n e-Benefits : convention d'utilisation des services en ligne

Version « affilié » - exemplaire destiné à l'affilié

n e-Benefits : convention d'utilisation des services en ligne

Version « affilié » - exemplaire destiné à l'affilié

1. Généralités

Les services en ligne sont proposés dans le cadre du plan Employee Benefits que l'employeur a souscrit auprès de AG Insurance sa, boulevard Emile Jacqmain, 53 à 1000 Bruxelles. Ce plan est régi par les conditions générales et la convention de gestion.

2. Définitions

Dans les présentes conditions, il convient d'entendre par:

- **services:** les services en ligne de AG Insurance;
- **affilié:** la personne qui bénéficie des services;
- **nom d'utilisateur:** le code d'identification qui, en combinaison avec le mot de passe, donne accès aux services en ligne. Le nom d'utilisateur se compose d'une combinaison de cinq lettres et de trois chiffres, sélectionnés au hasard. AG Insurance communique le nom d'utilisateur à l'affilié par l'intermédiaire de l'employeur;
- **mot de passe:** le mot de passe personnel et confidentiel, qui, associé au nom d'utilisateur, donne accès aux services en ligne. Ce mot de passe se compose de six chiffres sélectionnés au hasard et est transmis directement à l'affilié par Banksys sa sous enveloppe sécurisée.

3. Description des services et possibilités d'accès

- 3.1. Les services que nous offrons permettent à l'affilié d'accéder aux données de son plan Employee Benefits, de modifier certaines données et d'effectuer certaines opérations.
- 3.2. Pour accéder au site de AG Insurance, l'affilié doit disposer d'un PC équipé d'un système d'exploitation et d'un programme de navigation Internet. La connexion au site Internet se fait par modem ou par ligne louée. Les caractéristiques techniques des configurations compatibles figurent à l'article 6.
- 3.3. Les services sont accessibles à l'aide d'un mot de passe et d'un nom d'utilisateur. L'affilié s'identifie en introduisant le mot de passe et le nom d'utilisateur que lui a attribués AG Insurance. Lorsqu'il se connecte pour la première fois, l'affilié doit modifier le mot de passe que lui a communiqué Banksys sa et le remplacer par un nouveau mot de passe de son choix. Il a en outre la possibilité de modifier son nom d'utilisateur et son mot de passe à tout moment.
- 3.4. Si l'affilié a introduit un mot de passe erroné cinq fois consécutivement, son accès aux services lui est retiré. Dans ce cas, comme en cas de perte de son mot de passe, l'affilié devra s'adresser à son employeur qui demandera à AG Insurance de lui transmettre un nouveau mot de passe.

4. Obligations et responsabilité de l'affilié

- 4.1. Les clés d'accès que sont le mot de passe et le nom d'utilisateur sont réservés à l'usage exclusif de l'affilié.
- 4.2. L'affilié et AG Insurance acceptent que toute identification à l'aide des clés d'accès sera censée émaner de l'affilié, constituera la preuve de l'identité de l'affilié - conformément à l'article 1322 du Code Civil - et supposera l'accord de ce dernier quant à la teneur des modifications ou opérations effectuées.

n e-Benefits : convention d'utilisation des services en ligne

Version « affilié » - exemplaire destiné à l'affilié

4.3. L'affilié prend toutes les précautions nécessaires pour garantir la sécurité des clefs d'accès. En ce qui concerne les mots de passe, il s'engage à les mémoriser, à ne pas les inscrire sur un document, objet ou autre support et à s'abstenir de les communiquer d'une quelconque façon. L'affilié sera responsable de toute utilisation abusive des clefs d'accès mises à disposition; il s'engage notamment à ne pas mettre ces clefs d'accès à la disposition de tiers.

4.4. Dès que l'affilié sera informé de la perte, du vol ou de tout risque d'utilisation abusive des clefs d'accès, il rapportera ces faits dans les meilleurs délais et pendant les heures de bureau à AG Insurance (Téléphone : 02 664 03 20). Il confirmera en outre les faits par écrit à

AG Insurance
Employee Benefits - Services e-Benefits
Boulevard E. Jacqmain, 53
1000 Bruxelles

4.5. Si l'affilié pense qu'un tiers pourrait avoir eu connaissance de son mot de passe, il doit immédiatement le modifier.

4.6. L'affilié avertira AG Insurance de toute modification ou opération effectuée sans son accord, ainsi que de toute faute ou irrégularité constatée dans la gestion des services, et ce dès l'instant où il en aura connaissance (Téléphone : 02 664 03 20). Il confirmera en outre ces éléments par écrit à

AG Insurance
Employee Benefits - Services e-Benefits
Boulevard E. Jacqmain, 53
1000 Bruxelles

5. Obligations et responsabilité de AG Insurance

5.1. Pour assurer la protection des services offerts, AG Insurance a installé des systèmes de sécurité issus des technologies les plus actuelles. Elle déploie tous les moyens nécessaires et raisonnables pour garantir la sécurité de ses systèmes.

5.2. AG Insurance se réserve le droit d'enregistrer certaines données relatives aux opérations effectuées dans le cadre des services offerts. En pareil cas et en cas de litige avec l'affilié concernant une opération demandée dans le cadre des services en ligne et sous réserve de la preuve du contraire, l'affilié et AG Insurance conviennent que – conformément à l'article 1322 du code Civil - l'impression des données enregistrées constituera une preuve valable de la demande introduite par l'employeur conformément aux dispositions de l'article 4.2.

5.3. AG Insurance a accordé le plus grand soin à l'élaboration des programmes et logiciels nécessaires à l'accès aux services. Il met tout en œuvre pour assurer la continuité des services. Il se réserve toutefois le droit d'interrompre les services dans le cadre de la maintenance du matériel et des logiciels installés ou en vue d'installer de nouvelles versions des logiciels, sans que cette opération puisse donner droit à une quelconque forme de dédommagement.

5.4. AG Insurance mettra tout en œuvre pour éviter toute erreur ou irrégularité dans la gestion de ses services en ligne. En aucun cas, elle ne pourra être tenue responsable d'un quelconque dommage direct ou indirect consécutif au mauvais fonctionnement du matériel de l'employeur, des services de télécommunication ou d'une interruption des services indépendante de sa volonté ou résultant d'un manquement coupable de l'affilié ou de son employeur.

L'affilié accepte expressément que les chiffres de rendement et les simulations éventuelles mis à sa disposition par AG Insurance sur le site Internet sont de nature purement informatifs et que les simulations sont exclusivement basées sur des rendements historiques et qu'elles n'offrent, par conséquent, aucune garantie pour l'avenir. L'affilié reconnaît que toutes ses décisions d'investissement sont prises après mûre réflexion et en toute indépendance et qu'il n'a nullement été influencé par AG Insurance.

n e-Benefits : convention d'utilisation des services en ligne

Version « affilié » - exemplaire destiné à l'affilié

6. Caractéristiques techniques des configurations compatibles

AG Insurance ne garantit le bon fonctionnement de ses services en ligne qu'en cas d'utilisation des configurations suivantes:

- PC : équipé d'un processeur Intel (ou compatible) et de l'un des systèmes d'exploitation suivants : Microsoft Windows 95, Windows NT 4.0, Windows 2000, Windows XP ou Windows Vista ;
- Navigateur ('browser') : Microsoft Internet Explorer, versions IE min 5.5 avec SP 2 ou 6.0 ;
- Écran: résolution minimale : 800 x 600.

7. Fin de l'accès aux services

L'affilié ou AG Insurance peuvent à tout moment mettre fin unilatéralement à l'accès aux services au moyen d'un écrit ou d'un message électronique et ce sans justification et moyennant respect d'un préavis de 30 jours.

AG Insurance se réserve le droit de suspendre avec effet immédiat et sans préavis l'accès aux services en cas de risque d'utilisation abusive ou frauduleuse.

8. Frais

8.1 L'utilisation des services est gratuite pour l'affilié, sauf en ce qui concerne les opérations suivantes:

- Modification des investissements futurs ;
- Modification de la répartition de l'épargne constituée;
- Modification des garanties assurées.

A partir d'un certain nombre de modifications par an, des frais sont facturés à l'affilié. Les tarifs appliqués figurent dans le Règlement du plan Employee Benefits, que l'employeur met à la disposition de l'affilié.

8.2 Les frais liés à l'achat, l'installation ou au fonctionnement du matériel informatique, l'accès à Internet ou à d'autres réseaux, ainsi que tous les frais de télécommunication relatifs à la connexion au site de AG Insurance sont à charge de l'utilisateur.

9. Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle portant sur l'information, les publications et les données mises à disposition sur le site Internet e-Benefits appartiennent exclusivement à AG Insurance. Par conséquent, toute cession, vente, diffusion ou reproduction de ces informations, publications ou données est interdite, qu'elle qu'en soit la forme ou la manière.

10. Protection de la vie privée :

La collecte des données et l'utilisation de celles-ci sont conformes aux dispositions de la loi belge sur la protection de la vie privée.

AG Insurance, responsable du traitement, peut traiter les données obtenues sur les personnes pour la gestion de ses produits et services d'assurances en ce compris leur promotion, la gestion de la relation clientèle, l'établissement de statistiques et se réserve le droit de les communiquer aux intermédiaires professionnels, courtiers et consultants avec lesquels elle est en relation, ainsi qu'à d'autres tiers, lorsqu'il existe pour ce faire une obligation légale, contractuelle ou un intérêt légitime.

Vous pouvez prendre connaissance de ces données et si nécessaire les rectifier, ainsi que vous opposer gratuitement à ce qu'elles soient traitées à des fins de marketing direct.

Si vous souhaitez exercer ce droit d'opposition, veuillez cocher la case qui suit : ``.

n e-Benefits : convention d'utilisation des services en ligne

Version « affilié » - exemplaire destiné à l'affilié

Établi en deux exemplaires, l'affilié et AG Insurance reconnaissent en avoir reçu un chacun.

Pour accord, le

Nom et prénom de l'affilié :

Date de naissance de l'affilié : / /.....

Nom de l'employeur :.....

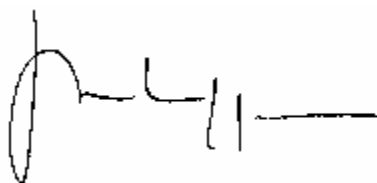
Adresse personnelle (utilisée pour l'envoi du courrier) :

Rue, N°, Boîte :

Code postal : Localité :

Signature de l'affilié :

Signature de AG Insurance :



Jean-Michel Kupper

Administrateur-Directeur

AG Employee Benefits & Healthcare

EXEMPLAIRE A SIGNER ET A CONSERVER PAR L’AFFILIE